

M. Sinclair: Le ministre peut-il dire quelques mots au sujet du barrage de Capilano?

L'hon. M. Mayhew: Je voulais en dire un mot la dernière fois que j'ai pris la parole, mais j'ai été jeté dans le Sakinaw. Il y a déjà assez longtemps que le ministère est au fait de la situation là-bas. La Commission des eaux du grand Vancouver voulait jeter un barrage sur la rivière Capilano, afin d'assurer l'approvisionnement d'eau de Vancouver et sa banlieue. Nous avons sur place des ingénieurs et des biologistes qui font une étude de la situation. Selon eux, vu la quantité de poisson de toutes espèces qui remonte la rivière, les frais d'aménagement d'une échelle à poisson sur un barrage de 320 pieds seraient disproportionnés à la valeur du poisson. Ils ont donc proposé qu'un établissement de pisciculture fût établi au pied du barrage ou dans les environs, cet établissement devant servir à la propagation de la tête d'acier, poisson qui intéresse le plus les gens de Vancouver, car nombre de touristes ne vont là que pour la pêche sportive de la tête d'acier. On doit à ce poisson une bonne partie de l'argent que ces touristes laissent à la ville et aux marchands de Vancouver.

Nous recommandons donc l'aménagement de l'établissement de pisciculture. Si je ne m'abuse, l'établissement coûtera \$75,000 et les frais d'entretien seront de \$15,000 par année. L'avocat de la Commission des eaux est venu à Ottawa récemment. Nous lui avons exposé comment nous envisageons la situation et il a paru très satisfait de nos explications, mais il n'est pas encore retourné à Vancouver. J'espère être à Vancouver samedi prochain. Je m'entretiendrai de cette question avec la Commission des eaux et le ministère de la Chasse du gouvernement provincial.

M. Adamson: Où s'élèvera ce barrage sur la Capilano? En amont ou en aval de la gorge?

M. Sinclair: Dans la gorge.

L'hon. M. Mayhew: Dans la gorge, à quelque trois milles et demi de l'embouchure de la rivière.

M. Adamson: En aval du pont suspendu?

M. Sinclair: Juste en amont du pont suspendu.

L'hon. M. Mayhew: Juste en amont.

M. Riley: Je me demande si le ministre voudrait bien nous dire s'il a étudié l'opportunité d'aménager de nouveau un réservoir pour le saumon dans les environs du port de Saint-Jean. Le ministre sait sans doute que

le saumon du port de Saint-Jean est probablement le plus succulent (*Rires*) et le plus beau...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je prie le député de ne pas parler de la qualité ni de la valeur du poisson provenant des diverses régions de notre pays. Je me souviens que, lors d'un débat, au cours d'une session antérieure, ce genre de discussion a été autorisé et la discussion a porté assez longtemps sur la valeur et la qualité des diverses espèces de poissons qui se trouvent ici et là d'un bout à l'autre du pays. Si le député veut parler du poste à l'étude, c'est-à-dire "Protection—construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel", il devra oublier la qualité du saumon pris à Saint-Jean.

M. McLure: On est toujours bien avisé de faire un peu de réclame.

M. Riley: C'est un sujet sur lequel il est difficile de se taire, monsieur l'Orateur, mais je me rends à votre décision. Les pêcheurs du port de Saint-Jean, qui prennent le poisson lorsqu'il quitte la baie de Fundy et entre dans le fleuve Saint-Jean, se préoccupent depuis plusieurs années du problème de la survivance des espèces pêchées. Ils ont transmis leurs observations au ministre mais jusqu'à présent rien ne leur indique vraiment que le ministère soit intéressé à rétablir cet étang. Nous en avons un il y a quelques années mais il a malheureusement été supprimé. Si l'on ne prend des mesures pour le rétablir ou en aménager un autre dans le voisinage du port, nos pêcheurs perdront une forte partie de leur revenu et de plus, ces gens mis à part, le monde en général y perdra beaucoup.

M. Black (Cumberland): Puis-je demander au ministre pourquoi son ministère fait figurer quatre crédits sous le même titre, à différents postes, crédits tels que: "construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel," correspondant aux crédits n°s 148 et 150 et aux crédits n°s 152 et 157, soit un total de \$653,683. Le ministre devrait nous dire de quelle construction il s'agit dans chacun de ces quatre crédits et expliquer pourquoi ils figurent à des postes différents dans ses crédits.

M. le président suppléant: Je crois que nous devons d'abord étudier le crédit n° 148. C'est le seul crédit dont le comité soit saisi. Le député de Cumberland remarquera que le crédit n° 148 figure à la division de la protection, tandis que l'autre crédit relatif à la construction ou acquisition de bâtiments qu'il a mentionné, le crédit n° 152, figure à la division de l'expansion de la pisciculture. Il